

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DGRI 44** Subvention (42.000 euros) et convention annuelle avec l'association Entraide Santé 92 (92) dans le cadre de la lutte contre le sida (Tchad).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Entraide Santé 92 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Entraide Santé 92, domiciliée 23, rue des Jardins, 92240 Vaucresson, la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 42.000 euros est attribuée à l'association Entraide Santé 92 (n° simpa 188024 – dossier 2018\_00005).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**